

RECOMMANDATIONS POLITIQUES DE LA 15^{ème} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TOURISME

Le Groupe de travail sur le Tourisme du COMCEC (GTT) a tenu avec succès sa 15^{ème} réunion les 24 et 25 Septembre 2020 à Ankara, en Turquie sur le thème « Développer le Tourisme Médical dans les Pays Membres de l'OCI ». Lors de la Réunion, le Groupe de Travail sur le Tourisme a délibéré sur le tourisme médical dans les Pays Membres de l'OCI. Les participants y ont ainsi formulé des recommandations politiques.

Recommandation politique 1 : Encourager les activités de marketing et de branding afin de dynamiser l'image du pays de destination en vue d'attirer des patients internationaux.

Raisonnement :

Les pays attirent des patients internationaux grâce à leurs capacités et potentiels en matière de soins de santé. Cependant, la chance d'être choisi comme pays de destination dépend de l'image de leur pays. La sécurité et la fiabilité progressent ainsi en tant que facteurs qui influencent l'image de marque du pays. Lorsque l'image du pays est problématique du point de vue économique ou autre, il devient important d'obtenir une image améliorée en premier lieu. Afin de convaincre les communautés internationales de changer leur perception du pays, des stratégies de rebranding peuvent être introduites. Le rebranding aide à diffuser le message que le pays de destination est sûr et digne de confiance pour toutes les activités entreprises au sein de ses frontières, y compris les soins de santé. Par exemple, l'intégration des systèmes d'assurance est définie comme un modèle efficace pour les activités de tourisme médical en ce qui concerne la facilité et les procédures de paiement sécurisées disponibles dans différents pays. Le tourisme médical ne signifie pas seulement soins de santé et services médicaux. Le deuxième pilier du tourisme médical se repose sur les composantes du tourisme. En tant que facteur de soutien au tourisme médical, d'autres installations touristiques (ex: sites historiques, patrimoine culturel, etc.) peuvent être promues.

Recommandation politique 2. Utilisation de plateformes en ligne pour des stratégies marketing personnalisées vers des groupes cibles

Raisonnement :

Les plates-formes en ligne, en particulier les réseaux sociaux populaires tels que YouTube, Facebook, Instagram, Twitter, Pinterest, etc. fournissent des environnements virtuels au partage d'opinions et de préférences. Bien que ces plateformes ne soient pas spécialement conçues pour le marketing, les publicités sont généralement autorisées. La collecte de données à partir des comptes enregistrés permet aux algorithmes de proposer des publicités personnalisées parallèlement aux activités des utilisateurs. Du point de vue du tourisme médical, de telles plates-formes peuvent être utilisées pour atteindre les groupes cibles. En fonction de leurs choix personnels, les traitements correspondants peuvent être affichés sur les réseaux qu'ils utilisent fréquemment. Une telle stratégie de publicité sur les produits et services médicaux est particulièrement applicable aux procédures cosmétiques destinées à ceux qui s'intéressent aux produits de bien-être et de beauté. Quant aux pays membres de l'OCI, un tel outil interactif peut être utilisé afin de comprendre les besoins de la population cible. Cela permettrait de développer une stratégie de segmentation dans le but de répondre de la manière la plus efficace aux besoins de la population cible.

Recommandation politique 3. Promouvoir le développement / la mise en œuvre de programmes d'échange entre les Pays Membres de l'OCI pour le personnel médical afin de stimuler le partage des connaissances et d'expérience

Raisonnement :

En réponse aux besoins médicaux des individus et des sociétés, la discipline des sciences de la santé travaille au développement de nouvelles techniques et outils. La manière de traiter les maladies peut varier d'un pays à l'autre. Les pays développent leur propre approche unique en fonction de leur niveau d'infrastructure sanitaire en termes de formation médicale et de capacité de R&D. De ce point de vue, le partage des connaissances et d'expérience devient important pour le personnel médical afin d'adopter différentes approches dans leurs pratiques. La communication entre le personnel médical sur les progrès du secteur de la santé facilite la diffusion des bonnes pratiques dans le domaine. Un tel mélange de connaissances entre les professionnels de la santé peut avoir un impact plus important. Il a, en fait, le potentiel de stimuler également l'industrie. Par conséquent, les programmes d'échange peuvent nourrir l'industrie de la santé au niveau du personnel de santé et de la fourniture de soins de santé parmi les pays membres de l'OCI.

Recommandation politique 4. Encourager les accords bilatéraux ou régionaux / multilatéraux (tels que les programmes d'échange de patients, les services de pré-diagnostic, les alliances entre les prestataires de soins de santé et la rationalisation des régimes d'assurance maladie, etc.) entre les acteurs publics / privés, y compris les assurances et les hôpitaux, afin de soutenir l'échange de patients.

Raisonnement :

Les accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux peuvent accroître la mobilité sanitaire entre les parties signataires et servir de facteur stimulant pour les relations commerciales. À cet égard, les pays partenaires peuvent bénéficier de l'augmentation de la mobilité sanitaire en comblant le déficit de la demande de traitement médical. Cela peut également permettre à l'autre partie de fournir des services de santé et de réaliser son potentiel dans le tourisme médical. Ces dispositions peuvent prendre plusieurs formes telles que des programmes d'échange de patients, des services de pré-diagnostic, des alliances entre prestataires de soins de santé et la rationalisation des régimes d'assurance maladie. Par exemple, l'ouverture d'un centre de pré-diagnostic dans un pays partenaire donnerait l'opportunité au pays fournisseur d'afficher ses services médicaux. Par ailleurs, le pays partenaire bénéficierait des connaissances médicales et de l'expérience du personnel médical en visite venant du pays partenaire. Quant aux protocoles signés entre les prestataires de soins et les assurances maladie, il est possible d'affirmer que les deux parties bénéficieraient de programmes de tourisme médical.

Recommandation politique 5 : Établir une base de données sur le tourisme de santé à l'usage des pays membres de l'OCI pour une meilleure coopération en termes d'échange patient-traitement et de renforcement des capacités pour les soins de santé

Raisonnement :

La collecte de données dans le tourisme médical constitue un problème important. Les pays ont du mal à trouver les informations adéquates sur les activités menées dans l'industrie du tourisme médical. Le manque de méthodologie de collecte de données et de base de données crée également des obstacles en termes de marketing. Les deux acteurs du tourisme médical (fournisseurs et demandeurs) peuvent prendre des actions concrètes basées sur les données pour de futures collaborations. Les pays fournisseurs peuvent, par exemple, fournir des données sur

leurs services médicaux qui sont intégrés dans le tourisme médical tandis que les demandeurs peuvent énumérer leurs priorités en matière de traitements médicaux. Une telle base de données peut ouvrir une plate-forme de collaboration non seulement en termes d'échange patient-traitement, mais également en termes de renforcement des capacités dans la prestation de soins de santé. Le partage de données dans le tourisme médical au niveau de l'OCI facilitera l'offre et la demande dans la région.

Moyens disponibles pour réaliser les recommandations politiques :

- Groupe de Travail sur le Tourisme du COMCEC: Lors de ses réunions ultérieures, le groupe de travail pourrait travailler de manière plus détaillée sur les domaines d'action susmentionnés.
- **Financement des Projets du COMCEC:** Dans le cadre du Financement des Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance un appel à projets chaque année. Avec le financement des projets COMCEC, les pays membres participant aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer au moyen de subventions par le Bureau de coordination du COMCEC. Pour les domaines politiques mentionnés ci-dessus, les pays membres peuvent utiliser le financement des projets du COMCEC et le bureau de coordination du COMCEC peut financer les projets retenus. Ces projets peuvent comprendre l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, d'ateliers et la préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de supports / documents de formation.
- **Forum sur le Tourisme du Secteur Privé OCI / COMCEC:** Lors de ses réunions, le Forum sur le Tourisme du Secteur Privé OCI / COMCEC peut travailler sur les domaines politiques mentionnés antérieurement et les sous-domaines du point de vue du secteur privé.